



commune de RECY

Approuvé le : 20/05/2014

Mis à jour	Modifié	Révisé
	05/04/2016	
	13/03/2017	
	03/02/2020	

MISE A DISPOSITION

Plan Local d'Urbanisme

**orientations d'aménagement
et de programmation**

3

ZONE ARTISANALE

La zone artisanale de la "Culée Paulus" occupait initialement une surface de 4,70 ha et ne disposait plus de foncier pour de nouvelles implantations hormis la reprise d'un bâtiment vacant.

Une extension a ainsi été envisagée pour un total de 5,60 ha au nord-est de la zone existante. Une première phase a d'ores et déjà été aménagée par la Communauté d'agglomération et une seconde doit suivre pour assurer la valorisation de la totalité de la zone.



Les principes d'aménagement retenus sont les suivants :

■ Accès et dessertes

- La zone sera desservie à partir de la voie Chanteraine, au niveau du carrefour giratoire avec la RD 1.

- Un seul accès aux futurs lots est autorisé et devra se faire à partir de la voirie de desserte interne.

■ Structuration d'ensemble

- La zone artisanale comporte deux secteurs correspondant respectivement à la première et à la seconde phase de l'opération.

- La vocation artisanale de la zone ne fait pas obstacle à accueillir d'autres entreprises à condition d'être compatible avec cette vocation.

■ Insertion paysagère

- Les franges de la zone, tant le long de la voie Chanteraine qu'en lisière avec la zone naturelle devront être végétalisées.

- L'aménagement prévoira des dispositifs permettant de récupérer et d'infiltrer les eaux pluviales sur place.

- Les bâtiments devront faire l'objet d'une insertion paysagère et les espaces libres non utilisés par les activités seront traités en espaces verts.

SCHEMA DE PRINCIPE

